

VERDALLE

# Une procédure aux forceps pour le projet éolien

Plus de 450 habitants de la petite région ont participé à l'enquête publique sur ce projet d'installation par l'entreprise VSB de huit éoliennes dans des forêts de crête de la Montagne Noire. Ils s'y sont opposés à 90 %.

Les conseils municipaux de neuf communes qui entourent ce projet : Verdalle, Saint-Affrique, Arfons, Laprade, Lacombe, Saissac, Cuxac-Cabardès, Saint-Avit et Massaguel se sont prononcés également contre pour protéger leurs administrés des très nombreuses nuisances trop longtemps minimisées voire ignorées ou cachées. Cinq communes plus éloignées se sont, soit abstenues, soit ont voté pour, (Sorèze et Cahuzac) ainsi que le conseil municipal de Dourgne favorable au projet.

Malgré cette opposition massive, claire et démocratique des citoyens et d'une majorité de leurs élus, le commissaire enquêteur, vient de rendre son rapport avec un avis favorable assorti d'une liste de conditions.



Le site de la Capelette, proche des éoliennes. /Photo DDM archives

Après un examen approfondi, l'association de riverains « Préservons notre Montagne » constate que ce rapport contient beaucoup d'erreurs, que de nombreux risques sont toujours minimisés et que des éléments essentiels sont omis. En voici quelques exemples. « Le rapport ne précise pas que l'impact sur la ressource en eau n'a pas été étudié pour le barrage du Pas du

Sant et qu'aucune réponse concrète n'est apportée aux questions soulevées par l'IEMN, gestionnaire du barrage d'eau potable des Cammazes. Or, l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) dessert en eau potable 220 communes, soit 220 000 habitants dans trois départements, et le SIAEP (Pas du Sant) alimente 15 000 habitants dans le Tarn.

Aucune mention non plus que les mesures compensatoires proposées par VSB, en contrepartie de sa demande de dérogation pour pouvoir détruire des milliers d'animaux de 80 espèces protégées, sont jugées inefficaces et de parfaits exemples de greenwashing, comme cela a été souligné dans les contributions à l'enquête publique.

Toujours absent du dossier, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, alors que trois des éoliennes seront bien visibles aussi sur le toit du château de Massaguel, classé aux Monuments Historiques... ».

« Préservons notre Montagne » regroupe des habitants de plusieurs communes riveraines et a informé le préfet du Tarn de certaines des nombreuses erreurs techniques et nouveaux manquements juridiques graves déjà identifiés dans le rapport du commissaire enquêteur.

Plus de précisions disponibles par mail à [preservonsnotremontagne@gmail.com](mailto:preservonsnotremontagne@gmail.com)